

4.2.- Importance des grands groupes d'occupations de sol

La superficie totale des grands groupes d'occupations est ainsi répartie :

- **Les céréales, avec 26,155 cx occupent 51.2 % de la superficie totale des occupations, dont 64.8%, soit 16,944.8 cx en 1^{ère} saison.** Le maïs est le plus important des céréales cultivées dans les Nippes, avec une SAU de 16022.1 cx représentant 61.3% du total. La SAU du maïs cultivé en première saison, est estimée à 15,547.2 cx, soit 97% de la SAU totale du maïs. Vient ensuite le sorgho avec 9341.2 cx couvrant 35.7% de la SAU totale consacrée à la céréali-culture.
- **Les légumineuses s'étendant sur 11,022.2 cx et représentent 21.6% de la SAU totale des spéculations agricoles, sont plus importantes en première saison agricole où elles sont cultivées sur 8,324 cx, soit 75.5% de la SAU totale des légumineuses, dont 80,3% en 1^{ère} saison.** Le pois congo, la spé-culation la plus importante est cultivé sur 5,062.9 cx représentant 45.9% de la SAU totale des légumi-neuses. Le haricot est cultivé sur une superficie to-tale de 4,669.6 cx, correspond à 42.4% de la SAU totale des légumineuses dont 90% en première sai-son.
- **Les légumes et les melons sont cultivés sur une superficie de 6,326.7 cx, représentant 12.4% de la SAU totale.**
- **Les fruits et noix couvrent une superficie de 1,539.2 cx représentant 3% de la superficie totale des occupations.** Les cultures pérennes sont prédominantes avec 1439.1 cx, soit 97% des surfaces totales emblavées en fruit et noix. Les fruits tropicaux et subtropicaux couvrent 1517.7 cx, soit 98.6% de la superficie to-tale en fruits et noix avec une prédominance des bananes et plantains estimée à 92.8% pour 1,408.4 cx, représentant 2.8% de la superficie totale des oc-cupations
- **Les cultures oléagineuses couvrent 0.9% de la superficie totale des occupations.** L'arachide, la cul-ture la plus importante de ce groupe, s'étend sur 92.5% des surfaces occupées par les cultures oléagi-neuses.
- **Les cultures pour boissons et épices constituent 0,4% de la superficie totale des occupations.** Le café le plus important, s'étend sur une superficie de 436.4 cx et occupe 91.2% de cette superficie. Vient ensuite le pi-ment qui s'étend sur une superficie de 35.9 cx, soit 7.5% de la superficie totale.

5.- Elevage

5.1.- Cheptel

Le cheptel départemental des Nippes s'élève à 233,025 têtes. Les caprins locaux et améliorés dominent avec 42.5% du total. Viennent ensuite les porcins et les bovins avec 29.4% et 22.9%, respectivement.

5.2.- Sexe et âge du cheptel

Les femelles sont au nombre de 173,526 têtes, soit 74.4% du total. Cette proportion varie entre 6.85% chez les caprins améliorés et 79% chez les ovins. Les femelles âgées d'un an et plus s'élèvent à 144,636 têtes, constituant 83,4% des femelles dénombrées dans les Nippes.

5.3.- Aviculture

L'aviculture est pratiquée au niveau de 37,985 exploita-tions des Nippes, représentant 85.6% du total. L'avicul-ture traditionnelle prédomine avec 405083 têtes et 10.7 têtes par unité d'exploitation. L'élevage de poule le plus important, avec 377,511 têtes, soit 93.2% de l'ensemble de la volaille.

5.4.- Equidés

La population des équidés recensée dans les Nippes, tota-lise 34,211 têtes. Les ânes sont prédominants avec 12503 têtes, soit 36.5% du total. Viennent ensuite les chevaux et les mulets avec 11452 et 10256 têtes, respectivement correspondant à 33.5% et 30% du total.

5.5.- Apiculture

L'apiculture faiblement pratiquée, est relevé sur 280 exploitations agricoles, soit à peine 1% du total. L'effec-tif des ruches est de 29494 unités dont 2031, soit 81.4% sont exploitées traditionnellement au niveau de 278 ex-ploitations agricoles. Parmi les ruches traditionnelles, 1671 unités, représentant 82.3% du total sont installées dans des tambours alors que 12.6% de celles-ci se retrou-vent sur des roches.

6.- Main d'œuvre

6.1.- Main d'œuvre familiale et salariale

Dans les Nippes, La **main d'œuvre familiale et salariale** mobilisée sur l'ensemble des exploitations totalise 164,677 personnes-jour. Parmi celles-ci se trouvent 61.1% des membres permanents de la famille, 36.5% en constituant les aides familiales. L'apport de la femme dans la main d'œuvre familiale et salariale est de 44% et celui de l'homme, 56%. La main d'œuvre permanente utilisée sur l'ensemble des exploitation s'élève à 104,630 personnes. La main d'œuvre familiale intervient à 96.2%.

Cependant, la main d'œuvre occasionnelle mobilisée s'élève à plus de 2 millions personnes-jour dont 70.2% au cours de la première saison. Les femmes contri-buent à hauteur de 10.3% à la main d'œuvre occasion-nelle.

7.- Equipement et matériel agricole

Le degré de mécanisation est très faible dans les Nippes. Seulement 222 exploitants, soit 0.5% du total. L'équipement mobilisé inclut principalement la pompe d'aspersion et le tracteur au niveau de 0.23%, 0.16 des exploitations agricoles, respectivement.

8.- Crédit agricole

Le crédit agricole a été sollicité par 1450 exploitants qui valorisent 4% de la SAU totale des Nippes. De ces sollicitants, seulement 437, soit 30.1% déclarent avoir obtenu ce crédit, représentant 1% de l'ensemble.

9.- Conseil et vulgarisation

Le nombre d'exploitants ayant reçu des conseils de vulgarisation varie entre 568 pour conseil en aquacul-ture et 3955 pour conseils en techniques culturales et arboriculture.

10.- Principales entraves au développement des exploitations

Parmi les principales entraves au développement des exploitations mentionnées par les agriculteurs, on peut signaler :

- Manque de ressources financières : 84.7% ;
- Manque d'encadrement : 41.7% ;
- Irrigation/eau : 34,2% ;
- Accès au crédit : 26,6%.
- Catastrophes naturelles : 18,5%.
- Accès aux intrants : 16,1% ;

N.B: Pour accéder à des informations sup-plémentaires, veuillez consulter:

www.agriculture.gouv.ht

www.agriculture.gouv.ht/statistiques_agricoles

www.countrystat.org/hti

Courriel: statagricoles@agriculture.gouv.ht



**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES
RESSOURCES NATURELLES ET DU
DÉVELOPPEMENT RURAL(MARNDR)**



**RESUMÉ DES RÉSULTATS
DU RECENSEMENT GÉNÉRAL DE
L'AGRICULTURE (RGA) AU NIVEAU DU
DEPARTEMENT DES NIPPES
2008/2009**



Avril 2014

**UNITÉ D'ÉTUDE ET DE PROGRAMMATION /
SOUS-STRUCTURE STATISTIQUE AGRICOLE
ET INFORMATIQUE
Damien, Route Nationale N° 1
Tél. : (509) 22.283.046**

PREMIÈRE PARTIE: OBJECTIF ET APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

1.- Objectif du RGA

L'objectif du Recensement Général de l'Agriculture (RGA) est de **renforcer le Système National de Statistiques Agricoles et d'améliorer la disponibilité des données agricoles détaillées sur l'agriculture haïtienne.**

2.- Approche méthodologique

2.1.- Mise en place du Bureau du Recensement

Le MARNDR avait mis en place le Bureau du Recensement de l'Agriculture, géré par la Coordination du Projet desservi par un Coordonnateur National, un Coordonnateur National Adjoint et assistée par un Expert International en statistique. L'équipe centrale incluait entre autres sept Statisticiens, trois Informaticiens et trois Agroéconomistes, qui servaient de vis-à-vis, à titre de superviseurs nationaux, aux superviseurs départementaux. La Coordination gérait la contribution financière du Trésor Public au Projet tandis que la FAO, en plus de l'encadrement technique, assurait la gestion du financement externe apporté par l'Union Européenne.

2.2.- Cadre légal du RGA

Le Projet Recensement Général de l'Agriculture est régi par l'Arrêté Présidentiel paru dans le Moniteur du 23 octobre 2008, Volume 163 No 97, qui prévoyait également :

- le Comité National d'Orientation du RGA;
- le Comité d'Appui Technique et de Pilotage.

2.3.- Elaboration des documents techniques

La méthodologie du RGA est conçue à partir des directives techniques de la FAO relatives au Programme du Recensement Mondial de l'Agriculture 2010 et des spécificités du contexte haïtien.

2.4.- Cartographie du RGA

Toutes les zones d'enquête ont été délimitées. Chaque enquêteur recevait, comme outil, sa carte de zone d'enquête.

2.5.- Questionnaire du RGA

Le questionnaire embrasse 13 thèmes : statut et gérance des exploitations; aspect genre; principale destination de la production; statut juridique des parcelles; mode de faire-valoir; irrigation; occupations de sol; élevage; main d'œuvre; équipements et matériels; crédit agricole;

conseil et vulgarisation; entraves au développement des exploitations agricoles.

2.6.- Enquête pilote du RGA

En vue de permettre une meilleure évaluation des outils méthodologiques, un test pilote de l'Enquête Exploitation (EE) du RGA a été réalisé à la 2^{ème} Section Communale de la Commune de Ganthier dans le département de l'OUEST.

2.7.- Dispositif de terrain du RGA

Le dispositif de terrain est à la charge des Directions Départementales Agricoles (DDA), responsables de la gestion de l'opération à travers les 10 Départements du pays. Le personnel mobilisé incluait 17 superviseurs départementaux, 171 contrôleurs et 1,005 enquêteurs, soit un total de 1193 personnes.

2.8.- Formation des agents de terrain

Au lancement de la collecte des données, 38 séances de formation ont été organisées à l'intention des agents de terrain sélectionnés.

2.9.- Déroulement de l'enquête

L'enquête de terrain a été réalisée sur une période de 9 mois, allant de mars à novembre 2009. Elle a fait l'objet de suivi de nombreuses missions de Cadres du Bureau Central ou superviseurs nationaux qui correspondaient étroitement avec les superviseurs départementaux.

2.10.- Traitement des données

Au Bureau Central, les questionnaires ont d'abord fait l'objet d'un contrôle de qualité. A cet effet, a été mis en place un atelier de redressement en vue de réviser les questionnaires et de vérifier la cohérence des données. Certains redressements exigeaient parfois des contacts téléphoniques avec l'enquêteur, l'enquêté ou le superviseur. Il s'ensuivit la saisie des questionnaires et le contrôle informatique de la saisie en vue de déceler des erreurs et finalement la tabulation.

DEUXIÈME PARTIE: PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DU DÉPARTEMENT DE L'ARTIBONITE (DA)

1.- EXPLOITANTS ET EXPLOITATIONS

En 2009, 44,375 exploitations agricoles ont été dénombrées dans le paysage agricole du Département des Nippes, s'étendant sur une Superficie Agricole Utilisée (SAU) de 30,204.9 cx. La SAU moyenne par exploitation est de 0,68 cx.

1.1.- Sexe des exploitants

Dans les Nippes, les femmes agricultrices occupent 12,178 exploitations agricoles, soit 27.4% du total. Ces unités d'exploitations couvrent une SAU de 6341.9 cx, soit 21% du total avec une moyenne de 0.52 cx. Les hommes exploitent 72.1% pour une SAU de 23706.6 cx représentant 78.5% de l'ensemble. La SAU moyenne chez les hommes est de 0.74 cx.

1.2.- Age des exploitants

La répartition des exploitants suivant leur âge se présente ainsi : 87.7% des exploitants sont âgés entre 25 et 74 ans, 2% âgés de moins de 20 ans et 3.3% âgés de plus de 80 ans. Les plus importants sont 45-49 ans et 50-54 ans, avec respectivement 11.3% et 11.7% de l'ensemble.

1.3.- Niveau d'instruction et formation agricole des exploitants

En ce qui concerne le niveau d'instruction, 25116 exploitants, correspondant à 56.6% du total ne savent ni lire ni écrire. Ceux-ci exploitent environ 56.9% de la SAU total des Nippes. De cette catégorie, 31.9% sont des femmes agricultrices représentent 18% de l'ensemble des exploitants.

Les exploitants qui savent lire et écrire représentent environ 17.7% du total et travaillent près de 18.7% de la SAU total. De ce groupe, 24.5% sont des femmes, celles-ci représentent 4.3% du total des Nippes. 16.3% des exploitants ont atteint le niveau primaire et 8.1% le niveau secondaire.

1.4.- Activités agricoles et para-agricoles des exploitations

Par ordre d'importance, les activités agricoles et para-agricoles les plus pratiquées sont: la production végétale, l'élevage de bétail et l'aviculture avec des poids respectifs de 96.2%, 89.5% et 85.6%. La production du charbon est très significative avec 36.2%. Ensuite, le ramassage de djondjon et les service agricole avec 18.39% et 12.3% , respectivement.

1.5.- Principale destination de la production agricole

La production de 64.6% des exploitations provenant de 60.4% de la SAU totale est destinée principalement à l'autoconsommation tandis que 35.4% des exploitations, travaillant 39.6% de la SAU, consacrent leur production majoritairement beaucoup plus à la vente

2.- Structures foncières

Dans les Nippes, 44,375 exploitations recensées s'étendent sur un total de 87,949 parcelles. Celles-ci occupent une surface de 33,469.6 cx avec 90.2% de SAU.

2.1.- Statut juridique des parcelles

Dans le département des Nippes, 41,161 parcelles, soit 46.8% sont en titre/achat pour une SAU de 16,391.7 cx représentant 49% du total. Le titre/héritage est le deuxième plus important statut avec 22,928 parcelles, soit 26.1% du total. Vient ensuite, le partage/mineur avec 11,729 parcelles, soit 13.3% du total, couvrant une superficie de 4,231.9 cx représentant 21.8% du total.

2.2.- Statut Juridique des parcelles et le genre

Les parcelles en titre/achat appartenant aux femmes s'élèvent à 4,912, représentent 22.9%. Les femmes possèdent 5,811 parcelles à titre/héritage, soit 25.3% correspondant à 6.6% des parcelles des Nippes. Pour le partage/mineur, les femmes occupent 2,556 parcelles qui représentent 21.8%, soit 2.9% du total des parcelles des nippes.

2.3.- Mode de faire-valoir

Dans les Nippes, le mode de faire valoir (MFV) direct est très important. En effet, un total de 68290 parcelles sont exploitées en MFV direct, soit 77.6% de l'ensemble couvrant 27444.7 cx qui correspondent à 82% du total.

Le mode de faire valoir indirect concerne 13928 parcelles, soit 15.8% occupant 4,524.2 cx correspondant à 13.5% de la superficie totale. Le métayage est le MFV indirect le plus significatif avec 9319 parcelles, soit 10% du total des parcelles occupant une superficie de 3029.8 cx, soit 9.1% de la superficie totale.

2.4.- Mode de faire-valoir des parcelles et le genre

17,102 parcelles, représentant 25% et 19.4% respectivement des parcelles exploitées en MFV direct et du total des parcelles des Nippes, sont exploitées par des femmes. Ces parcelles couvrent une superficie de 6081.9 cx, représentant 22.2% du total en MFV direct.

3.- Irrigation

Dans les Nippes, l'irrigation partielle ou entière des parcelles, est pratiquée sur 3149 parcelles, soit 3.6% du total. Celles-ci couvrent une SAU de 935.3 cx correspondant à 3.1% de la SAU total des Nippes.

4.- Occupations de sol

4.1.- Surface Agricole Utile (SAU)

Les occupations de sol couvrent une superficie de 50,674.9 cx correspondant à un taux d'utilisation de 151%. La superficie totale des parcelles est estimée à 33,469.6 cx. Les superficies cultivées en première saison totalisent 37,713.3 cx, soit 74.4% des occupations agricoles.